RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« HOLDING A.H.S »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50 000,00 Euros
Siège social : 55 Boulevard Pereire
75017 PARIS

R.C.S. : PARIS 828 499 145

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, et le vingt avril,
A quinze heures,

Les associés de la société « **HOLDING A.H.S** » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation du gérant.

Sont présents :

- **Monsieur Vijaye SUJORE**, détenant **1 250** parts sociales,
- **Monsieur Avish SUJORE**, détenant **625** parts sociales,
- **Monsieur Hirish SUJORE**, détenant **625** parts sociales,

Soit un total de **2 500** parts sociales sur les **2 500** parts sociales composant le capital social de la société.

Monsieur Vijaye SUJORE préside la séance en qualité de gérant associé de la société.

Le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et que les résolutions sont prises à la majorité requise par les statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation de la transmission universelle de patrimoine de la société « A.H.S INTERNATIONAL »,**
- **Changement de la dénomination sociale**
- **Modification de l'objet social de la société**
- **Pouvoirs à donner**

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la transmission universelle du patrimoine de la société « A.H.S INTERNATIONAL », filiale à 100% de la société, en application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et la dissolution par anticipation, sans liquidation, de celle-ci

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Vijaye SUJORE, Gérant, afin de réaliser cette opération, signer tous actes et notamment la déclaration de dissolution sans liquidation, effectuer toutes publicités et formalités s'y rapportant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale comme suit : A.H.S INTERNATIONAL

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social comme suit :

« La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
La distribution, l'achat, la vente, l'exploitation, la diffusion de films cinématographiques, programmes audiovisuels, ou d'œuvres seulement sonores ou visuelles et ce, par tous moyens ou procédés, ainsi que toutes les opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant telles que notamment, les prestations de services, l'édition d'œuvres artistiques, littéraire, musical, photographique ou publicitaires.
La société pourra également s'intéresser sous quel forme que ce soit, notamment par voie de création de société, apport, fusion, souscription, achat de titres ou de droits sociaux, et participation étrangère, dont le commerce serait similaire en tout ou partie à celui sus indiqué ou susceptible de concourir au développement des entreprises de la société.
Et plus généralement, l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère de la société. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.

Monsieur Vijaye SUJORE

[redacted]

Monsieur Avish SUJORE

Monsieur Hirish SUJORE

[redacted]